u b l i q française



COMMUNE D'AMBES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23 Nombre membres élus Nombre membres élus en exercice: 15 SEANCE DU 23 JANVIER 2023 À 19H00

Le Conseil Municipal d'Ambès,

présents :

13

01 14

Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

01

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

Date de la convocation:

19 ignvier 2023

représentés:

votants:

absents:

PRESENTS:

Kévin SUBRENAT, Maire; Éric PASQUET, David VIELLE, Sandrine VILLENAVE, Jacques RAYNAL

Certifié exécutoire Compte tenu de l'envoi en

Préfecture le :

et Mylène ROUDAUD adjoints au Maire; Laurence LAVEAU, Michel RATON, Philippe GIACOMETTI, Sandra GARRIT, Alain MALTERRE, Yann VANNIER, Hanif OUBROU, conseillers

municipaux.

Et de la publication en ligne

le:

ABSENTE REPRÉSENTÉE :

Catherine LABARRERE donne procuration à Mylène ROUDAUD,

Le Maire.

ABSENT:

Franck LACOSTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Éric PASOUET

DÉLIBÉRATION Nº 010 01 2023 - CULTURE - SAISON CULTURELLE 2023 - TARIFICATION COMPLÉMENTAIRE

Présentation par Laurence LAVEAU.

VU la délibération du 3 octobre 2006 instituant une régie de recette au service culturel,

VU la délibération n° 039 07 2022 fixant les tarifs de la saison culturelle 2022-2023,

CONSIDÉRANT la programmation du spectacle « Un enfant d'éléphant » de la compagnie Paul Les Lubies-Théâtre d'ombres, proposé dans le cadre du SIVOC, le jeudi 6 avril 2023 à 11h,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition tarifaire suivante :

- Tarif plein (TP) à 5 €.
- Tarif Ambésien (TA) à 5 €.
- Tarif réduit (TR) à 5 €.
- Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la tarification ci-dessus détaillée de la manifestation culturelle du 6 avril 2023.
- APPROUVE le reversement des sommes perçues au SIVOC, après transmission d'un état détaillé.

Fait et délibéré le 23 janvier 2023 Pour expédition conforme.

Le Maire,

Kévin SUBRENAT

Accusé de réception en préfecture 033-213300049-20230123-DEL-2023-01-010-DE Date de télétransmission : 26/01/2023 Date de réception préfecture : 26/01/2023